

annulation audience

Par tab31, le 30/01/2008 à 17:19

Bonjour, est ce que quelqu'un pourrait me donner les raisons pour lesquelles une audience aupres du juge pour enfants peut être annuler la veille par le tribunal lui-même ?

Par **jeeecy**, le **30/01/2008** à **17:43**

Il faut demander au greffe parce qu'il y a plein de possibilités mais celle qui t'intéresse c'est celle soulevée par le tribunal...

Par Stéphanie_C, le 30/01/2008 à 19:22

[quote="tab31":23da8lhc]Bonjour, est ce que quelqu'un pourrait me donner les raisons pour lesquelles une audience aupres du juge pour enfants peut être annuler la veille par le tribunal lui-même ?[/quote:23da8lhc]

Comme le dit Jessy, les raisons peuvent être multiples.

Je sais que ce n'est pas toujours très orthodoxe, mais il ne faut pas oublier qu'on ne va pas à un rendez-vous en salon de thé, mais à une convocation en justice devant un juge.

On est censé être à la disposition de la Justice, et pas l'inverse comme beaucoup de justiciables le croient. Donc oui il arrive au juge (ou au tribunal) d'annuler des audiences pour des raisons d'empêchement majeur.

Ne pas oublier aussi que les magistrats ont plusieurs casquettes et qu'ils sont parfois aussi réquisitionnés en dernière minute pour une affaire plus importante qu'une convocation en cabinet de juge des enfants (facilement reportable).

Je répète que cela ne fait pas toujours plaisir aux justiciables, je suis entièrement d'accord, mais dans la mesure du possible on s'efforce de respecter les justiciables (délais de convocation etc).

Par Camille, le 31/01/2008 à 11:15

Bonjour,

[quote="tab31":distmhte]Bonjour, est ce que quelqu'un pourrait me donner les raisons pour lesquelles une audience aupres du juge pour enfants peut être annuler la veille par le tribunal

lui-même ?[/quote:distmhte]

C'est une question de portée générale ou s'agit-il d'un cas particulier ? Parce que, dans ce cas, comment voulez-vous qu'on le sache ?

Sinon, ce peut être que le juge a eu un accident grave et qu'il est à l'hôpital en réanimation, que le tribunal a brûlé dans un incendie, tribunal surchargé qui a pris du retard sur les affaires précédentes et dont certaines ne peuvent pas être reportées, etc,... etc,...